

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

28 mars 2023

**Date d'affichage de la
liste des délibérations :**

5 avril 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le **3 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Audrey LAURENT

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

<> <> <> <>

**Objet : Aménagement
d'un parking au
Faubourg BARDON :
demande de fonds de
concours à
l'Agglomération de
Riom Limagne et
Volcans**

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2023**

QUESTION N° 37

OBJET : Aménagement d'un parking au Faubourg BARDON : demande de fonds de concours à l'Agglomération de Riom Limagne et Volcans

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 14 mars 2023.

Au regard de ces enjeux fonctionnels et d'image pour le centre-ville, la Commune a souhaité que la place Félix Perol, sise quartier des tanneries, fasse l'objet d'une restructuration importante, en lien avec l'opération de réhabilitation de l'îlot Grenier adjacent.

En réduisant largement le stationnement, cet espace sera un poumon vert du centre-ville, offrira un réel espace de détente aux usagers du quartier et plus largement au centre ancien.

Ces objectifs seront atteints par un nouveau partage entre zones circulées et zones piétonnes et par une limitation très significative du stationnement.

Ainsi, afin de maintenir l'offre de stationnement nécessaire aux riverains mais aussi de proposer un stationnement au plus près du centre-ville pour les usagers de ce dernier, un parking de 31 nouvelles places sera aménagé au niveau du carrefour Bardon, à 200 mètres au sud de la place Perol. Ce site est actuellement un espaces stabilisé vétuste et enclavé, entre le boulevard Etienne Clémentel et la RD 2029.

Cet aménagement sera l'occasion de désimperméabiliser le pied des arbres du boulevard historique en remplaçant le substrat inerte et compacté qui les soutient par de la terre végétale. Des bulbes, vivaces, arbres et arbustes respectant l'homogénéité des alignements et mails des boulevards pourront alors venir prendre place autour du nouveau parking tel un écrin végétal.

La création d'un espace vert autorisé aux chiens sera également aménagée à proximité pour permettre de supprimer le canisite de la place Félix Perol et d'implanter un point d'apport collectifs.

Ce projet sécurise aussi l'accès au tunnel piéton qui permet de traverser la RD 2029 et d'accéder au parc urbain linéaire mis en service depuis l'été 2022.

Pour le financement de ce projet, il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de l'Agglomération de Riom, Limagne et Volcans, à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux mentionnés, soit 107 549,55 €.

COMMUNE DE RIOM

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Coordinateur SPS	855,00	Fonds de concours RLV	107 549,55
Lot 1 – VOIRIE / RESEAUX	119 880,00		
Lot 2 – ESPACES VERTS	49 935,10	Autofinancement (Commune de Riom)	107 549,55
Lot 3 – ECLAIRAGE PUBLIC	44 429,00		
TOTAL Dépenses	215 099,10	TOTAL Recettes	215 099,10

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le plan de financement prévisionnel proposé pour l'opération,
- autoriser le Maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant hors taxes de l'opération, et à signer tous document relatif à ladite sollicitation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 3 avril 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).